PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 2 novembre 2026**,** à 19 h**,** à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :
Mesdames les conseillères Audrey Bridger, Annik Alder, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

8 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION**
   - 4.1. Ressources humaines - Directeur général et greffier-trésorier - Ajustement salariale selon l'IPC et contribution au régime enregistré d'épargne-retraite
   - 4.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2027
   - 4.3. Dépôt d'un procès-verbal de correction portant sur le règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)
5. **FINANCES**
   - 5.1. Comptes et transferts
   - 5.2. Rapport des dépenses autorisées
   - 5.3. États comparatifs
   - 5.4. Modification des limites de crédit et autorisation d'émission de cartes de crédit VISA
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
   - 8.1. Rapport du responsable de l'urbanisme
   - 8.2. Demande de dérogation mineure DM-26-002 – 101 à 103, rue des Églises Est
   - 8.3. Demande de prix 2026-36 - Lac-à-l'épaule - Contrat
9. **VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
10. **LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
    - 10.1. Demande de prix 2026-16 – Surface asphaltée multifonctions - Décompte progressif 02
11. **VARIA**
    - 11.1. Fête des bénévoles
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 06.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 216-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

9.1 Demande de prix 2026-35 – Directive de changement
9.2 Glissière de sécurité - Virement budgétaire
11.2 Jour du Souvenir

Et en enlevant les points suivants :

4.1 Ressources humaines - Directeur général et greffier-trésorier - Ajustement salarial selon l'IPC et contribution au régime enregistré d'épargne-retraite
4.3 Dépôt d'un procès-verbal de correction portant sur le règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)
11.2 Demande de prix 2026-16 – Surface asphaltée multifonctions - Décompte progressif 02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026

RÉSOLUTION 217-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026

RÉSOLUTION 218-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2026

RÉSOLUTION 219-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Ressources humaines - Directeur général et greffier-trésorier - Ajustement salarial selon l'IPC et contribution au régime enregistré d'épargne-retraite

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2027

RÉSOLUTION 220-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

Que le conseil adopte le calendrier des séances ordinaire suivant pour l'année 2027 :

Lundi le 18 janvier à 19 h
Lundi le 8 février à 19 h
Mardi le 9 mars à 19 h
Lundi le 5 avril à 19 h
Lundi le 3 mai à 19 h
Lundi le 7 juin à 19 h
Lundi le 5 juillet à 19 h
Lundi le 9 août à 19 h
Lundi le 13 septembre à 19 h
Lundi le 4 octobre à 19 h
Lundi le 1er novembre à 19 h
Lundi le 6 décembre à 19 h
Lundi le 13 décembre à 19 h 30

Les séances auront lieu à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest à Abercorn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Dépôt d'un procès-verbal de correction portant sur le règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 221-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D’approuver la liste des comptes et des transferts en date du 29 octobre 2026 au montant de 68 080.20 $ et d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit à l’exception de la facture d’Excavation St-Pierre et Tremblay.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 30 septembre 2026.

5.3. États comparatifs

Le directeur général dépose l’état comparatif des revenus et dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2026 et l’état prévisionnel des revenus et dépenses pour l’exercice financier courant, en date du 2 novembre 2026.

Des copies des états comparatifs ont été mises à la disposition du public sur le site Web de la Municipalité.

5.4. Modification des limites de crédit et autorisation d’émission de cartes de crédit VISA

RÉSOLUTION 222-11-2026

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de revoir les limites de crédit du compte VISA de la Municipalité et des cartes qui y sont rattachées afin de répondre aux besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT que certains fonctionnaires peuvent être appelés à effectuer des dépenses sur délégation de la direction générale et doivent disposer d’un moyen de paiement approprié;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

De fixer à 10 000 $ la limite globale du compte de cartes de crédit VISA de la Municipalité;

D’augmenter à 10 000 $ la limite de crédit de la carte VISA du directeur général et greffier-trésorier;

D’autoriser l’émission d’une carte de crédit VISA ou l’ajustement de la limite de la carte existante à 1 000 $ pour chacun des fonctionnaires occupant les postes suivants :

- Agente administrative;
- Trésorière adjointe;
- Greffière adjointe;
- Conseiller en urbanisme;
- Responsable des travaux publics

De préciser que ces fonctionnaires sont autorisés à utiliser leur carte pour effectuer des dépenses sur délégation de la direction générale;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Rapport du conseiller en urbanisme

Les rapports du conseiller en urbanisme sont déposés pour les dates suivantes :

Liste des permis et certificats émis du 1er au 31 octobre 2026 :

- 8 permis ou certificats
- 0 logements créés
- 0 logements supprimés

Liste des permis actifs au 29 octobre 2026.

8.2. Demande de dérogation mineure DM-26-002 – 101 à 103, rue des Églises Est

Le directeur général et greffier-trésorier présentent la demande suite à l'invitation du maire.

DM-26-002
Nature et effets :
Régulariser un garage isolé à 6,21 m de la ligne avant du lot en cour avant. L'article 59 du règlement du zonage numéro 234 stipule que les bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours latérales et arrière seulement.

Identification du site concerné :
Lot 5 345 232 du cadastre du Québec, matricule 7188-57-2488 situé au 101 à 103, rue des Églises Est.

Le conseil tient une période de questions sur la demande.

8.2 Demande de dérogation mineure DM-26-002 – 101 à 103, rue des Églises Est

RÉSOLUTION 223-11-2026

CONSIDÉRANT qu'un permis a été délivré pour la construction d'un garage en cour avant à 6,21 mètres de l'emprise de la voie publique;

CONSIDÉRANT que le permis a été délivré en date du 18 mai 1995;

CONSIDÉRANT que les travaux exécutés ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 153 (1992) autorise l'implantation d'un garage isolé en cour latérale ou arrière à un minimum de 15 mètres de la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT que l'article 59 du règlement actuel de zonage numéro 234 autorise l'implantation d'un garage isolé en cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas le règlement sur le zonage concernant l'implantation du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement de zonage forcerait la démolition et causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser l'empiétement d'un garage isolé en cour avant, à 6,21 m de la ligne avant de lot;

CONSIDÉRANT que l'écart porte sur l'implantation du bâtiment dans les marges de reculs (aspect accessoire à la construction);

CONSIDÉRANT que la dérogation ne fait pas partie de disposition exclue du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que la dérogation est compatible avec les affectations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne contredit pas directement le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice ne découle de la configuration du terrain;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement ne rendait pas impossible le projet;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'existait avant la demande;

CONSIDÉRANT que l'implantation du garage isolé ne limite pas les usages des terrains voisins;

CONSIDÉRANT qu'aucune plainte n'a été déposée par rapport à l'aspect dérogatoire du bâtiment depuis sa construction;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT qu'une rangée d'arbres est plantée devant le bâtiment, ce qui le dissimule;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure tel que présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée au bénéfice du lot 5 345 232 du Cadastre du Québec (matricule 7188-57-2488) situé au 101 à 103, rue des Églises Est (afin de régulariser l'empiétement d'un garage isolé en cour avant, à 6,21 m de la ligne avant de lot).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Demande de prix 2026-36 - Lac-à-l'épaule - Contrat

RÉSOLUTION 224-11-2026

ATTENDU que le Conseil souhaite tenir un lac-à-l'épaule avec comme objectif principal de dégager une vision d'ensemble claire et porteuse pour Abercorn, laquelle pourra servir de base pour ajuster le plan stratégique de 2016, être partagée avec les citoyens, et orienter le travail à réaliser dans le cadre de la révision de notre réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que le plan stratégique et les travaux de la table citoyenne seront pris en considération dans le cadre de cette activité et qu'un rapport sera rendu public à la fin de l'exercice;

ATTENDU que trois propositions ont été reçues pour cette activité:

ENTREPRISE	**PRIX**
Niska :	3 600,00 $
Rues Principales :	5 035,00 $
Impulsion Territoires :	6 051,50 $

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de la coopérative de travail Niska au montant de 3 600 $, plus taxes, pour la tenue d'un lac-à-l'épaule à Abercorn;

De nommer le maire, le directeur général et madame la conseillère Annik Alder pour le démarrage du mandat;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 200-10-2026 adoptée le 6 octobre 2026.

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté contre : Margaret Lefebvre Macey et Eric Bissonnette

Ont voté en faveur : Liam Villemaire, Annik Alder, Audrey Bridger et Hélène Vézina

EN FAVEUR : 4 CONTRE : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1 Demande de prix 2026-35 – Directive de changement

RÉSOLUTION 225-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directive de changement DC-01 dans le cadre de la demande de prix 2026-35 pour des travaux de drainage du chemin Pinacle Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Glissière de sécurité - Virement budgétaire

RÉSOLUTION 226-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer un virement (budgétaire) de 9 000 $, taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour la réparation des glissières de sécurité et d'utiliser, au besoin, le fonds sur les carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1. Demande de prix 2026-16 – Surface asphaltée multifonctions – Décompte progressif 02

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11. VARIA

11.1 Fête des bénévoles

RÉSOLUTION 227-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'organiser une fête pour les bénévoles à une date à être déterminée au mois de décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Jour du Souvenir

RÉSOLUTION 228-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que le maire soit désigné pour représenter le Village d'Abercorn lors de la cérémonie du jour du Souvenir;

Qu'une contribution de 100 $ soit versée à la Légion royale canadienne pour une grande couronne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Semaine de la citrouille

Le maire fait un retour sur la semaine de la citrouille. Il remercie toutes les personnes ayant contribué à celle-ci et plus particulièrement la FADOC, Comont, Récoltes Rebelles et nos commanditaires majeurs Excavation Carey et Giguère et Le Terroir de Dunham.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 229-11-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Me Jean-François Grandmont, OMA, Directeur général et greffier-trésorier	Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.